

Compte-rendu de la réunion des Représentants de Proximité du 26 août 2019

Présents :

Pour la direction : Isabelle Staes directrice régionale, Marilyne Camacho responsable des ressources humaines, Laurence Grandrémy directrice déléguée du centre d'exploitation Sud, Laurent Disdier chef de centre

Pour les syndicats : Sandrine Bort, Valérie Smadja, Philippe Perrot, Rémy Dupont et Marc Civallero.

Point 1 : Moyens dédiés à la fabrication des Sujets incarnés

Une journée de préparation pour caler deux sujets, un jour de tournage par sujet (6'), un jour de montage pour le 6' et le 3' (fabriqué à partir du 6'), mixage le lendemain matin sans la présence du journaliste qui devra poser sa voix en fin de journée dans la continuité du montage.

Un monteur dédié sur 4 jours, le 5^{ème} jour ce sera un monteur des locales qui sera planifié en alternance (une fois Marseille une fois Toulon)

Le sujet se tourne avec un preneur de son.

Voici maintenant quelques précisions donner par la directrice régionale lors du débat qui s'est instauré avec les élus : « *il y en a qui sont partis sur la grande production, ce n'est pas ce que nous avons demandé...donc on va réexpliquer, on va accompagner les uns et les autres pour que tout le monde comprenne...ces sujets se travaillent en amont, le calage est important, j'attends de la proximité il faut*

aller vers les gens...pour le 3' soit on arrive à remonter, soit on prendra un « morceau » du 6'...on va tester...il y aura des ajustements ...mais si on rajoute des moyens supplémentaires on les perdra ailleurs... »

Tous les retours que les élus ont eu des équipes qui ont travaillé sur ces sujets font entrevoir un manque de moyens sur le calage, le montage, le mixage...et un tournage intense.

Point 2 : séries et dossiers quels moyens ?

Rien ne change.

Pour les séries de 4 reportages d'environ 2mn30 chacun : 1 jour de prépa/ 3 jours de tournage / 3 jours de montage. Mixage sur les moyens du JT. Comprendre : faut s'insérer quand y a de la place.

Pour les dossiers : ½ jour de prépa / 1 jour de tournage / 1 jour de montage. Mixage sur les moyens du JT. Là encore, faut s'insérer.

Point 3 : Actualités régionales, les moyens pour la rentrée 2019

Comme si elle semblait le regretter (et nous avec elle), « il reste sept équipes / jour pour le journal régional » nous a confirmé la Directrice Régionale à notre série de questions sur les moyens pour la rentrée 2019.

Il faudra donc faire avec ce qui « reste », c'est à dire avec les mêmes moyens que l'année dernière pour un JT de 19h rallongé de sept minutes.

Sur ces sept minutes, on rappelle que le sujet « Ici et aujourd'hui » (ou sujet « incarné » diffusé à 11h50) sera rediffusé dans une version courte de 2'30" / 3'00" dans le JT. Mais ça ne fait pas le compte et il se confirme bien que pour

l'actualité régionale nous devons faire plus avec le même nombre d'équipes (au mieux) que la saison dernière.

Rien ne change : il y aura donc toujours une équipe 8h, une équipe 14/23h, deux équipes 9h + trois BAV/BIP (dans le meilleur des cas) : Avignon, Gap et Digne. Puisque, pour Arles, rien ne bouge (voir le point 5 de ce compte-rendu).

Quant au poste de chef d'édition pas question de le doubler, malgré l'amplitude horaire importante (08h30 / 19h30) et qui reste inchangée, le fait est. Ce qui n'est pas le cas de sa charge de travail, puisque le 19/20 est rallongé de sept minutes, sans parler des titres à la prise d'antenne à 11h50 et 18h50, qu'il devra gérer.

Il y a pourtant deux rédacteurs en chef, deux présentateurs, deux scriptes chaque jour (midi / soir) mais un.e seul.e chef d'édition.

Cherchez l'erreur.

Point 4 : la locale de Toulon

L'effectif de dix collaborateurs sera conservé à la locale de Toulon... Pour le reste de gros changements en vue, encore une fois, tant sur la composition de ces effectifs que sur les locaux de cette locale varoise.

Les intéressés en ont été informés courant juillet par la direction (mais pas vos Représentants du Personnel) : le propriétaire des lieux, a dénoncé le bail : il faudra donc déménager avant avril 2020.

On ignore, pour le moment, quel sera le point de chute ? Les collaborateurs de la locale ont émis des propositions, mais c'est la Direction des Affaires Immobilières du Siège, en

charge du dossier, qui aura le dernier mot. Assez rapidement et avant les municipales on l'espère...

Quant aux effectifs, la Direction nous annonce une « réflexion globale » sur l'organisation des rédactions en Provence-Alpes, ce qui inclut la locale de Toulon. Elle pense s'appuyer, pour ce faire, sur les mouvements que va occasionner les départs via la RCC et la remise à plat des postes et des métiers qui va s'en suivre.

Autant dire qu'un nouveau jeu de chaises musicales se profile notamment avec Marseille, où souhaitent revenir une partie des titulaires de Toulon (de fait, ils.elles y sont déjà pour certain.e.s). Mais pas que, puisque le rédacteur en chef pourrait lui aussi quitter son poste...

L'objectif affiché de la direction est de « stabiliser » l'effectif de Toulon « avec du personnel titulaire ».

C'est également tout ce que souhaitent la plupart des ceux qui sont depuis longtemps dans cette locale et qui en ont assez du défilé incessant des CDD qui, par définition, ne sont là que pour une période déterminée et ont du mal à s'imprégner du caractère du département.

Mais les bonnes intentions étant rarement suivies d'effets, en cette période de disette. A suivre.

Point 5 : Bureaux de proximité

En Provence-Alpes nous avons 4 bureaux de proximité : Gap, Digne, Avignon, Arles, actuellement sur les 4 sites un des deux salariés affectés sur place est en arrêt de travail.

Pour Gap et parfois pour Digne la direction va continuer à s'appuyer sur deux CDD installés sur place, deux CDD qui ne sont pas touchés par le plafond des 120 jours.

Pour Avignon, nous avons relayé le souhait de la rédactrice qui demande à travailler avec un JRI titulaire ou CDD sur des plages longues, à cela la direction a répondu qu'elle va sonder les titulaires et ensuite les CDD pour voir si quelqu'un est intéressé. Pour les CDD le contrat pourrait s'effectuer sur des périodes d'un mois.

Quant à Arles, pour la direction pas question pour l'heure de combler le poste de JRI actuellement vacant. La rédactrice étant toujours en arrêt c'est le statu quo...le bureau est donc aussi « en arrêt. »

Point 6 : Problèmes d'organisation pour le tournage de l'émission Vaqui

Pour avoir eu recours à des sociétés de prestation extérieures fournissant personnel et matériel, la Direction de la Fabrique nous assure avoir constaté un manque de personnel statutaire et CDD. Toutefois, les plannings de tournage et de montage de Vaqui sont proposés par le Producteur artistique avec 3 mois d'anticipation. Elle assure compenser ce manque par la mise en consultation de 5 postes (2 OPV, 2 OPS, 1 électricien) mais ne sait expliquer le manque d'anticipation de la planification qui se déroule désormais à Paris et qui mets au jour un problème de désorganisation cruel.

Point 7 : Ensemble C'est mieux

Suite au passage à 5 émissions hebdomadaires, nous avons interpellé la direction : quelle organisation pour l'enregistrement de l'émission supplémentaire et avec quels moyens ?

Le passage de 4 émissions + 1 Best Off à 5 émissions « fraîches » permettra la valorisation d'1 journée supplémentaire d'1 ingénieur du

son, d'1 opérateur de prise de vue, d'1 graphiste, d'1 technicien vidéo et d'1 scripte.

Toutefois, il faudra prévoir un chausse-pied pour faire rentrer le travail de post-production prévu pour 4 émissions, pour désormais en fabriquer 5.

La journée de post-production dévolue au best off étant désormais perdue... puisqu'il n'y a plus de best off.

Quels sont les moyens envisagés pour les émissions sur la foire de Marseille ?

Du 23 au 27 septembre, durant la Foire de Marseille, 5 émissions seront fabriquées en direct depuis le stand France Télévisions.

Fort de la proximité du lieu de tournage, la Direction nous vante la possibilité d'installer une fibre optique qui permettra aux « acteurs » de ces émissions d'avoir un confort visuel grâce aux moniteurs de retour. Nous voilà donc rassurés.

L'implantation technique sera la même que pour « Dimanche en politique » à savoir que la régie habille la captation d'une émission réalisée depuis le VPTL qui lui est implanté sur le site de la Foire. Ce VPTL accueillera le même personnel que celui prévu dans le cadre de « Dimanche en politique »... Mais sans réalisateur ; la Direction ayant décidé de profiter du renouvellement de la signature des accords sur les Unités de Compétences Complémentaires (UCC) courant juillet 2019 pour continuer sur sa lancée : maintenir son réalisateur statutaire loin de son cadre d'emploi, à savoir l'élaboration d'une charte d'émission de télévision en multicaméra en extérieur, la coordination des équipes et la réalisation de la dite émission tournée en public loin de ce que préconisent les Accords sur les UCC.

Point 8 : Fabrique : gestion du parc de véhicules

L'ensemble du parc de véhicule est géré à l'aide du logiciel GAC, support sur lequel est répertorié l'ensemble de la flotte de France télévisions.

Le Centre Sud gère actuellement un gros volume et à ce jour Pascal Baudry est le seul à connaître ce logiciel, aidé par Alexandre Glénat, adjoint de la directrice du Centre Sud.

Pour la maintenance logistique les personnels sur site prennent le relais :

Bordeaux : Fred Maillard

Lyon : Pascal Percy du Cerf

Plus Belle la vie : un régisseur de plateau

Un si grand soleil : Nils Lehnebach

Pascal Percy du Cerf vient d'être intégré et prendra en charge la flotte de Lyon et d'ici le mois d'octobre les poids lourds de la vidéo mobile de Lyon et Marseille vont remonter sur le hub de Bois d'Arcy ce qui allègera le centre sud de huit véhicules.

Point 9 : Réorganisation de la direction financière

La réorganisation de la direction financière impacte l'ensemble de la comptabilité régionale et du siège et se fait par cycle transverse, divisé en 5 sections chapeauté par 5 responsables déjà nommés.

- Factures
- Paye

- Comptabilité générale
- Centralisation
- Frais de missions

En ce moment 5 postes d'adjoint sont en consultation. Chaque salarié peut se positionner sur 2 postes, ceux qui ne veulent pas être adjoint seront affectés à une des 5 sections.

Enfin pour terminer sachez que la direction en conclue le sujet en ces termes « *les gens qui sont à Marseille resteront à Marseille, il n'y aura pas de mobilité contrainte* »

Point 10 : Crèche inter-entreprises

Sur ce sujet la direction a expliqué que par le passé elle avait étudié la question en partenariat avec le CE, un dossier qui n'avait pas abouti par manque de salariés intéressés.

Sachez que l'entreprise paie un abonnement à l'organisme « Yoopies » une application sur laquelle chaque salarié peut aller pour faire une demande de prestation (Baby-sitter, assistante maternelle, nounou mais aussi repassage, ménage...) ensuite si vous trouvez votre bonheur vous pouvez payer en chèque emploi services.

Point 11 : Formation continue et CPF

Un rappel toujours utile, à l'heure où les formations en interne sont de plus en plus rares : vous disposez d'un petit pécule en euros pour financer une formation de votre choix, via le Compte Personnel de Formation (CPF).

Anciennement appelé le DIF, il était automatiquement alimenté en heures (qui ont été converties en euros) depuis 2015. Et si vous n'avez jamais bénéficié ou utilisé ces

dispositifs depuis cette date, vous pouvez potentiellement vous « payer » une formation de 3300 euros. A condition qu'elle soit « qualifiante ou diplômante », qu'elle soit dans le catalogue de l'AFDASS, etc...

Autant dire qu'il faut de la volonté et de la persévérance pour en profiter. Ainsi que d'être prêt à sacrifier vos congés puisque « normalement », ces formations sont effectuées HORS temps de travail. Des exceptions existent si l'entreprise peut y trouver son compte, selon le type de formation que vous souhaitez suivre.

La première chose à faire est d'ouvrir un compte sur <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/> pour vous assurer de la somme en euros dont vous disposez (pour les heures, reportées du DIF, Stéphanie Manucci-Serre pourra vous établir un certificat).

L'IRH est également votre première interlocutrice si vous êtes intéressés par ce CPF.

Autre rappel : seul les titulaires peuvent bénéficier du plan de formation établi par FTV (à l'université FTV, par exemple).

Pour les CDD, il faut passer par la case AFDASS (<https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/salaries>) sauf en cas d'évolution des outils ou des métiers auquel cas, une formation en interne peut être envisagée.

Point 12 : Pétanque

Sur cette opération les élus ont soulevé plusieurs points

1 : Durant le Mondial à Pétanque, des directs étaient prévus pour les journaux, des directs assurés par le VPTL. Problème aucun technicien

n'était planifié pour assurer ces directs. Nous avons donc interpellé la direction ...

La Direction assume, dans une manifestation comme « La marseillaise à pétanque », aucun personnel n'est et ne sera planifié pour les moyens dédiés à un duplex du JT.

Les duplex n'étant pas systématiques, le potentiel humain du car est mis à disposition du VPTL pour ce genre de transmissions.

Toutefois, la Direction s'est étonnée d'apprendre que des duplex n'ont pas toujours pu se faire du fait d'un manque d'anticipation de la planification. En effet, tous les personnels ne connaissent pas tous les matériels ni toutes les configurations. Certains personnels statutaires en sont même à venir « apprendre » à travailler sur de nouvelles configurations par manque de jour de préparation, sur leurs jours de repos. Cette tendance, tout à l'honneur des salariés, ne devrait pas avoir à se répandre mais met au jour certaines absences de la planification et de la Direction de l'antenne.

2 : Depuis quelques temps La direction de La Fabrique a demandé à ses chargés de production d'établir des plans de prévention des risques pour couvrir les manifestations de type « Mondial La Marseillaise à Pétanque »

Selon la théorie et la Direction de la Fabrique c'est à l'organisateur de la manifestation de faire le plan de prévention. Toutefois il y a des configurations lors desquelles France Télévisions est tenu d'éditer ce plan mais les paramètres sont nombreux pour répondre à cette obligation. Si tel est le cas, les chargés de productions, censés être formés, se font assister de l'APS.

Les IRP relèvent que la chargée de production qui occupe le poste à l'antenne en attendant que celui-ci soit pourvu, n'a pas cette formation. Toutefois, la Direction réfute la possibilité qu'elle soit

formée (2 jours) dans la mesure où passé la prestation de Marseille-Cassis le poste qu'elle occupe sera pourvu.

3 : Certains salariés couvrant régulièrement le Mondial la Marseillaise à Pétanque se sont émus que les invitations aux soirées VIP de La Marseillaise, ayant été restreintes, ne leur soit pas parvenues et qu'elles aient été en revanche mises à disposition de conjoints de certains cadres.

La direction nous a expliqué que dans ce genre de situation les invitations sont prévues pour 2 personnes, c'est pourquoi elle invite les collaborateurs avec leur conjoint. Seul un cadre présent ce soir-là est venu accompagner.

Toutefois, la Direction l'assure, ces soirées étant des instants de représentations où les visages de nos antennes sont affichés, tous les présentateurs ont été invités.

Cette année, il y a certainement eu une baisse du nombre d'invitations, toutefois, si besoin, il est toujours possible, toujours selon la direction, de demander des places supplémentaires auprès de la Communication.

Point 13 : Un vestiaire décent pour le personnel de restauration ?

Le local où ces salariés se changent (4 personnes) est insalubre suite à un problème de condensation. En plus se changer dans un local technique est illégal (problèmes d'hygiène et de sécurité)

L'exploitant (en place depuis 6 mois) a pris en charge le problème technique. Un bac sera mis en dessous de « la fuite ». Car changer le système de traitement d'air (qui est à l'origine du pb) serait trop long et trop coûteux pour l'instant.

Reste à trouver un local décent pour le personnel.

La direction nous a expliqué chercher à créer un « vrai » vestiaire et pense à un autre petit espace situé juste à côté de la cafétéria...un « vrai » vestiaire de 2 m², tout juste bon à ranger quelques balais.

Les élus ont donc fait deux propositions :

1 : la salle 117 au 1^{er} étage qui sert à entreposer les vêtements d'hiver

2 : fermé l'entrée actuelle et l'aménager. Les salariés pourront pénétrer par la seconde entrée, située dans le long couloir, une entrée tout aussi fonctionnelle et actuellement fermée.

Le budget pour mettre en œuvre l'une ou l'autre solution ne devrait pas être très conséquent.

En bref

Les CDD journalistes et les journalistes en alternance sont au décompte horaire (comprendre : possibilité de marquer des heures supplémentaires en cas de dépassement d'horaire journalier)

Pour l'heure les journalistes non toujours pas la possibilité de bénéficier du télétravail, c'est une décision du réseau.

**Prochaine réunion le lundi 9 septembre.
Envoyez rapidement vos questions à l'un
des sept Représentants de Proximité :
Sandrine Bort, Eliane Dos Santos, Valérie
Smadja, Philippe Perrot, Sébastien
Lebailly, Rémy Dupont et Marc Civallero**

